

Les délais c'est assez, congédions la ministre Finley !

Signez-lui son relevé d'emploi !

► Voir en page 2.

L'INFO. MAC

Le journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal * Hiver 2012

Invitation à une journée de réflexion du Mouvement Action-Chômage de Montréal :

L'avenir du régime d'assurance-chômage et nos perspectives de lutte

● LE SAMEDI 17 MARS ●
9 H 00

Réservez votre place immédiatement !

► Tous les détails en page 3.



Des délais franchement inacceptables !

Par Jacques Beaudoin

Le début de l'année 2012 laissait déjà présager des jours difficiles pour les travailleurs, travailleuses et sans-emplois. Voilà que les retards et délais sans précédent que l'on éprouve actuellement dans le traitement des demandes d'assurance-chômage viennent accentuer le désespoir des milliers de gens qui ont perdu leur emploi.

Les résultats de l'*Enquête sur la population active* publiés par Statistique Canada au tout début de l'année sont venus confirmer une tendance que l'on voyait poindre depuis déjà un certain temps. Au cours des trois derniers mois de l'année 2011, le Québec a perdu près de 70 000 emplois – son pire bilan en 30 ans. En décembre, la perte nette de 25 700 emplois a fait bondir le taux de chômage à 8,7 %, en hausse de sept dixièmes sur le mois précédent. Et encore, ce chiffre masque le phénomène de précarisation du travail qui va en s'accroissant : la perte de 25 700 emplois s'explique en effet par la diminution de 34 400 emplois à plein temps, compensée partiellement par un gain de 8 800 emplois à temps partiel.

À Montréal, la situation est encore pire. Toujours en décembre, la perte d'emplois s'y chiffrait à 27 100. Après la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (12,5 %), c'est la région de Montréal qui affichait le deuxième plus haut taux de chômage de toute la province (10,5 %). Fait à noter, la région de Montréal n'est pas considérée comme une région défavorisée dans le régime d'assurance-chômage et elle ne bénéficie donc pas des projets pilotes réservés aux régions économiques désignées (prolongation du nombre de semaines d'admissibilité aux prestations et utilisation des 14 meilleures semaines pour le calcul du taux de prestations).

Toute hausse du taux de chômage amène nécessairement une augmentation du nombre de demandeurs de prestations : il s'agit là d'une conséquence tout aussi prévisible qu'inévitable. Et si cette hausse fait suite à une réorganisation administrative et une réduction des effectifs dans les bureaux d'assurance-chômage, le résultat est lui aussi inévitable : le système ne répond plus à la demande et les chômeurs et chômeuses en pâtissent.

C'est précisément ce à quoi on assiste actuellement.

En août dernier, la ministre responsable de l'assurance-chômage, Diane Finley, annonçait fièrement son intention de réduire d'au moins 15 % le nombre d'agents de traitement des dossiers d'assurance-chômage. Depuis, il n'y a pas une journée qui passe sans qu'un prestataire nous contacte pour nous faire part de son désarroi ou de son incapacité à obtenir une réponse de la part de Service Canada. Les cas où une personne doit attendre trois et parfois même quatre mois avant d'obtenir une réponse à sa demande de prestations ne sont plus rares.



Diane Finley, la ministre responsable des retards à l'assurance-chômage. Bientôt à la recherche d'un nouvel emploi, dans un bureau de chômage près de chez vous !?

Début février, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de concert avec le syndicat qui regroupe les fonctionnaires de l'assurance-chômage, a rendu publiques des données stupéfiantes, qui montrent bien l'ampleur de la crise. Alors que le délai de traitement des demandes initiales est normalement de 28 jours, plus de 20 500 dossiers sur les 75 000 demandes en instance n'étaient pas encore finalisés après plus de 40 jours...

La situation est encore plus critique dans les cas où le délai de traitement

prescrit est de 21 jours : en date du 5 février, **22 500 personnes attendaient depuis plus de 123 jours** pour des raisons de calculs (comme une répartition des gains) ; **22 260 personnes attendaient depuis plus de 128 jours** pour des raisons, notamment, de prolongation de prestations de maladie... On ne parle plus, ici, d'engorgement ponctuel, mais d'une situation où la machine semble avoir totalement perdu le contrôle. Et cette machine, il y a quelqu'un, quelque part, qui en est responsable.

Voilà pourquoi à l'initiative de nos camarades du **Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie**, le MASSE fait circuler une pétition sous forme de relevé d'emploi adressé à la ministre Finley. Nous voulons ainsi lui signifier son congédiement pour son incompétence à gérer le régime d'assurance-chômage et à répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses ! À la fin mars, une délégation du MASSE se rendra à Ottawa pour lui remettre son « 4 % » et sa pile de relevés d'emploi.

Nous vous invitons à signer la pétition et à la faire signer autour de vous. Elle est disponible sur le site Web du MAC de Montréal (macmtl.qc.ca) et sur celui du MASSE (lemasse.org). Une fois signée, vous pouvez la poster à l'adresse qui y apparaît ; ou encore, venez la porter au MAC de Montréal.

Vous voulez vous joindre à la délégation qui ira à Ottawa ? Surveillez notre site Web pour connaître tous les détails, ou téléphonez-nous !

Le MAC dans les médias

Notre porte-parole, Hans Marotte, a accordé plusieurs entrevues à propos des retards à l'assurance-chômage, qui ont été diffusées notamment sur les ondes de la SRC, de la radio multiethnique CPAM et dans le cadre de l'émission *Les Francs-tireurs* (Télé-Québec). Souhaitons que le sujet reste à l'ordre du jour et que les médias continuent à faire état des problèmes vécus par les sans-emplois et à questionner le gouvernement et l'administration de Service Canada...

L'avenir du régime d'assurance-chômage et nos perspectives de lutte

► *Invitation à une journée de réflexion du Mouvement Action-Chômage de Montréal*

Depuis les grandes réformes des années 1990, le régime canadien d'assurance-chômage ne répond plus aux besoins des travailleurs et travailleuses. Le vol de la caisse de l'assurance-chômage est sans doute l'aspect le plus visible de ce grand détournement auquel les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa ont procédé. À chaque jour, ce sont des milliers de sans-emplois qui paient le prix pour les insuffisances du régime : inadmissibilités, exclusions, taux de prestations qui confinent à la pauvreté, délais administratifs de plus en plus longs, etc. Les groupes de chômeurs et chômeuses n'ont jamais cessé de lutter pour rétablir un régime d'assurance-chômage juste et universel, mais les gouvernements n'ont pas bougé. Et il est clair que le gouvernement conservateur actuellement au pouvoir à Ottawa ne fera rien pour aider les travailleurs et travailleuses - à moins d'y être contraint. Comment, dans ce contexte, relancer la lutte pour une réforme du régime d'assurance-chômage ? Le Mouvement Action-Chômage de Montréal vous invite à une journée de réflexion où on fera le point sur l'état actuel du régime et les diverses propositions de réforme qui circulent et où l'on discutera des moyens de remettre au premier plan la lutte pour nos revendications.

QUAND ? Le samedi 17 mars 2012

POUR QUI ? Membres et amies du
MAC de Montréal

OÙ ? Au 6839A, rue Drolet, Montréal

COMMENT ? Entrée libre

Inscrivez-vous par courriel
(macmtl@macmtl.qc.ca)

ou par téléphone (514 271-4099)

HORAIRE

9h00 : Accueil et inscriptions

9h30 : Mot de bienvenue

1 LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN 2012 ET LES DIVERSES PROPOSITIONS DE RÉFORME

9h45-10h30 : État actuel du régime

Revue des divers changements intervenus au cours des cinq dernières années.

10h30-10h45 : Pause

10h45-12h30 : Propositions de réforme de divers acteurs impliqués dans le débat

Présentation des hypothèses de réforme du régime promues par divers intervenants, des positions des centrales syndicales, des regroupements de chômeuses et chômeurs et des partis politiques.

12h30-13h30 : Lunch

2 REVENDICATIONS, STRATÉGIES ET PERSPECTIVES DE LUTTE

13h30-13h45 : Présentation des objectifs de la séance

13h45-15h30 : Ateliers

Ateliers sur la conjoncture politique, les stratégies de lutte, nos alliances, le rôle des médias, etc.

15h30-15h45 : Pause

15h45-17h00 : Plénière

Mise en commun des discussions en ateliers.

17h00-17h30 : Bilan de la journée

17h30 : « 5 à 7 »

*Bienvenue à tous
et à toutes !*



Pourquoi nous n'appuyons pas le rapatriement du régime d'assurance-chômage

Le texte qui suit a été adopté le 10 février 2012 par l'assemblée générale du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), avec l'appui du MAC de Montréal.

Depuis la mi-novembre, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)¹ et le Parti québécois ont lancé une campagne commune visant à exiger le rapatriement au Québec du régime canadien d'assurance-chômage. La proposition, qui n'est pas nécessairement nouvelle², repose sur le postulat qu'avec l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire, il soit désormais improbable qu'une réforme du régime favorable aux travailleurs et travailleuses puisse être élaborée. Dès lors, il vaudrait mieux se tourner vers la mise en place d'un régime québécois, que d'aucuns anticipent plus généreux que le régime fédéral actuel.

Voici comment la cheffe du PQ Pauline Marois a présenté les objectifs que poursuivrait un régime d'assurance-chômage purement québécois, lorsqu'elle a pris la parole lors d'un diner-conférence organisé par le CNC et le Comité chômage de Montréal le 18 novembre dernier³ :

- Il devra redevenir une véritable assurance qui couvre adéquatement les travailleurs ;
- Les employeurs devront sortir gagnants du nouveau régime ;
- Il devra faire partie de la solution au problème de la pénurie de main d'œuvre spécialisée et donc à l'augmentation de la productivité de notre économie ;
- Le régime québécois devra viser une réduction sur le long terme des taux de cotisation des employeurs et des employés.

À cette occasion, tout comme à chaque fois qu'elle a eu l'occasion d'intervenir publiquement pour en faire la promotion, Pauline Marois a insisté sur le fait que la proposition de rapatriement visait essentiellement à faire en sorte que le régime d'assurance-chômage réponde mieux aux besoins du marché du travail dans les diverses régions du Québec, en particulier quant à l'élaboration des programmes de formation de la main-d'œuvre. Le fait que les budgets de la caisse de l'assurance-emploi destinés aux mesures dites « actives » soient déjà administrés de manière autonome par Emploi-Québec en vertu de l'Entente de

principe Canada-Québec relative au marché du travail⁴ en vigueur depuis 1998, est une donnée qui semble avoir échappé à la cheffe du PQ.

Indépendamment du caractère à première vue irréaliste de cette proposition⁵, le MASSE rejette l'idée d'un rapatriement du régime d'assurance-chômage et n'a aucunement l'intention de se rallier à une éventuelle « coalition » qui se proposerait d'en faire la promotion : nous préférons d'emblée continuer à nous battre pour une réforme en profondeur du régime afin qu'il réponde aux besoins des travailleurs et travailleuses.

Voici quelques-unes des raisons qui nous amènent à écarter cette proposition et à inciter les organismes qui défendent les travailleurs, travailleuses et sans-emplois à faire de même :



1 Telle que pilotée par le Parti québécois, la proposition de rapatriement du régime n'offre aucune perspective concrète d'amélioration pour les chômeurs et les chômeuses. Nulle part y évoque-t-on quelles améliorations pourraient ou devraient être adoptées pour que le régime redevienne « une véritable assurance qui couvre adéquatement les travailleurs », pour reprendre les mots utilisés par Pauline Marois. On n'y trouve aucun indice quant à l'inclusion, dans un éventuel régime québécois, des principales revendications portées par les groupes de chômeurs et chômeuses (norme unique d'admissibilité de 350 heures ; augmentation du nombre de semaines d'admissibilité et du taux de prestations ; abolition des exclusions totales en cas de départ volontaire dit « non justifié » et de congédiement pour inconduite). Les seules améliorations concrètes à avoir été évoquées ont trait à l'augmentation de la durée des prestations spéciales pour les personnes qui souffrent d'un cancer – mais pas nécessairement pour les autres malades ! – et pour les aidants naturels. Outre le fait que ces suggestions apparaissent dérisoires eu égard aux insuffisances actuelles du régime, plusieurs considèrent non sans raison que ces prestations ne ressortissent aucunement au régime d'assurance-chômage.

2 La proposition mise de l'avant par Pauline Marois fait l'impasse sur le financement du régime. Elle vise ouvertement à ce que les employeurs en sortent gagnants, en proposant notamment une réduction de leurs taux de cotisation ; mais nulle part envisage-t-on un retour de la participation de l'État au financement du régime. Or, si les taux de cotisation sont réduits et que le financement du régime demeure fondé uniquement sur les cotisations patronale et ouvrière, et compte tenu que le Québec reçoit déjà plus en prestations que ce qu'il paie en cotisations⁶, comment fera-t-on pour éviter de devoir couper dans un régime qui s'avère déjà notoirement insuffisant ?

Le Parti québécois suggère que la gestion par les fonctionnaires d'Emploi-Québec d'un régime d'assurance-chômage désormais rapatrié entraînerait des économies de 250 millions de dollars.⁷ Pourtant, le niveau de service actuel du régime fédéral est déjà déficient, voire

lamentable. Pour chaque fonctionnaire fédéral qui travaille actuellement à l'administration du régime, il faudra autant, sinon plus de fonctionnaires supplémentaires à Emploi-Québec pour répondre aux demandes des chômeurs et chômeuses. Les « économies d'échelle » promises par le PQ se feront nécessairement aux dépens de la qualité du service aux prestataires.

Par ailleurs, la proposition de rapatriement fait une croix sur les immenses surplus accumulés par le gouvernement fédéral grâce au détournement de la caisse de l'assurance-chômage (57 milliards de dollars de 1996 à 2008) : pour des souverainistes, n'est-ce pas un peu curieux de vouloir laisser le fédéral s'en tirer à si bon compte ?

3 La proposition de rapatriement du régime conforte et encourage le désengagement du gouvernement fédéral quant à l'offre et l'administration des programmes sociaux. Pauline Marois se dit même optimiste que sa proposition sera bien reçue par le gouvernement conservateur, car celui-ci ne croit pas aux vertus des programmes sociaux et sera donc vraisemblablement « heureux de se débarrasser de la gestion du programme d'assurance-emploi ». Mais qu'arrivera-t-il si d'autres provinces souhaitent faire la même chose ? Ou encore, si le fédéral décide d'abdiquer complètement sa responsabilité en matière d'assurance-chômage ? Les provinces où l'activité économique est plus faible et où le chômage est plus élevé seront incapables de se payer un régime digne de ce nom – ne serait-ce que dans l'état pitoyable dans lequel il se trouve en ce moment.

La proposition de rapatriement abandonne les chômeurs et chômeuses des autres provinces à leur sort. Elle fait fi des luttes menées par des centaines de milliers de chômeurs qui se sont unis d'un bout à l'autre du pays pour gagner la mise en place du régime d'assurance-chômage. À l'heure où de plus en plus de gens expriment leur indignation devant la façon dont le système économique évolue, on nous propose la résignation : on ne luttera plus pour un véritable régime d'assurance-chômage universel qui couvre l'ensemble des travailleurs et travailleuses, mais on essaiera de s'organiser tout seuls avec les moyens du bord.

4 La proposition mise de l'avant par le PQ consacre le détournement des fins du régime d'assurance-chômage (c'est-à-dire l'indemnisation des chômeurs et chômeuses) au profit des mesures actives dites « d'employabilité ». C'est cet aspect qui ressort clairement comme le plus important aux yeux de la cheffe du PQ. L'inclusion des mesures actives au sein du régime d'assurance-chômage s'est inscrite dans une logique tordue, par laquelle on a détourné des milliards de dollars des cotisations payées par les travailleurs et travailleuses pour financer des programmes de formation dont profitent les entreprises.

L'idée d'utiliser les fonds du régime d'assurance-chômage pour répondre encore mieux aux besoins de formation professionnelle des entreprises québécoises représente par ailleurs un coup d'épée dans l'eau, en ce sens où le Québec récupère déjà la totalité des fonds destinés aux mesures actives. Ces fonds sont administrés par Emploi-Québec et distribués en fonction des orientations fixées par la Commission des partenaires du marché du travail. Le Québec a donc tous les outils nécessaires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises.

5 La misère des chômeurs et des chômeuses ne devrait pas servir à des fins de stratégie politique. Contrairement à ce qu'affirme Pauline Marois, les chances que le gouvernement conservateur accède à sa demande sont aussi minces que celles qu'il accepte de procéder à une réforme globale du régime pour qu'il réponde aux besoins des chômeuses et des chômeurs. Le régime d'assurance-chômage demeure un puissant symbole canadien, et il est loin d'être évident que la base électorale conservatrice au Canada anglais accepterait que le fédéral s'en retire. En pratique, c'est à se demander si l'objectif de cette proposition n'est pas seulement d'amener le fédéral à dire « non » au Québec, ce qui pourrait créer des « conditions gagnantes » à la tenue d'un éventuel référendum sur la souveraineté. Cette stratégie est peut-être louable, mais en attendant, les chômeurs et les chômeuses ont besoin d'améliorations concrètes.

De manière générale, si on tient pour acquis que le passé est garant de l'avenir, la proposition de rapatriement du régime, du moins telle qu'elle est actuellement formulée, n'augure rien de bon. Le Parti québécois au pouvoir n'a pas hésité à sabrer dans les programmes sociaux : ce fut le cas, notamment, en matière d'aide sociale, où il a renforcé les contraintes à l'endroit des personnes jugées « aptes au travail », dans l'esprit du *workfare*. On pourrait parler aussi de la quasi destruction du régime d'aide juridique, sous la gouverne des premiers ministres Parizeau et Bouchard ou encore, du pillage du Fonds d'assurance automobile. Au final, le PQ a toujours fait passer les intérêts des entreprises avant ceux des travailleurs et travailleuses. Pourquoi en serait-il autrement avec un régime d'assurance-chômage rapatrié ?

La volonté de certaines et certaines d'utiliser la proposition de rapatriement du régime pour relancer le débat public sur les insuffisances du régime actuel est certes louable, mais la solution envisagée est illusoire et n'atteindra aucunement les résultats escomptés.



Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)

Notes :

1 Le Conseil national des chômeurs et chômeuses regroupe officiellement sept organismes de défense des sans-emploi. Il a été fondé en 2005 à la suite d'une scission au sein du MASSE.

2 Elle apparaissait notamment dans un rapport du « Groupe de consultation du Parti québécois sur le développement des régions », rendu public le 2 février 2011.

3 Le texte de l'allocation de Pauline Marois est disponible en ligne : http://pq.org/actualite/nouvelles/pauline_marois_propose_de_rapatrier_le_regime_dassurance_emploi_au_quebec_notes

4 En ligne : <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/parteneriats/emt/quebec/principe/pdlmdaqt-pdoc.shtml>

5 En vertu d'un amendement constitutionnel adopté en 1940, l'assurance-chômage est en effet une compétence exclusive du parlement du Canada ; selon toute vraisemblance, le rapatriement au Québec du régime requerrait l'appui du parlement fédéral et d'au moins sept provinces représentant plus de la moitié de la population canadienne.

6 On parle d'un déficit annuel de 700 millions \$: Gilles Gagné, « Pauline Marois veut rapatrier l'assurance emploi », *Le Soleil*, 03/12/2011.

En ligne : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201112/02/01-4474200-pauline-marois-veut-rapatrier-lassurance-emploi.php>

7 *Id.*

Mon stage au MAC de Montréal

Par Kim Bouchard

À chaque année, le MAC de Montréal accueille des stagiaires – étudiantes ou étudiants en droit et en travail social – qui représentent une aide inestimable pour notre équipe de travail. Au terme de la session d'automne, l'une de nos stagiaires, Kim Bouchard, nous a remis son rapport, dans lequel elle souligne les points forts de son expérience. Nous avons tenu à en partager ces extraits et en profitons pour remercier nos stagiaires passées et actuelles.

Les groupes communautaires, tel le MAC, ont un impact direct sur la démocratisation de l'accès aux droits et aux tribunaux. Ils disposent de divers moyens d'action pour ce faire : vulgarisation juridique, distribution de tracts, séance d'information populaire, session de formation sur la loi adressée à divers acteurs sociaux comme les syndicats et bien entendu, représentation devant le conseil arbitral ou le juge-arbitre (pour ce qui est du MAC). La Justice ne se trouve pas seulement dans les tribunaux, elle réside également dans une meilleure connaissance de ses droits et des moyens de les faire valoir.

Le MAC utilise le droit en amont des problèmes, en expliquant les paramètres d'application du régime d'assurance-chômage. Il offre gratuitement de l'information juridique de qualité, des conseils

juridiques adéquats et permet aux gens d'accéder plus facilement au régime. Par ailleurs, en situation litigieuse, les chômeurs ont la possibilité d'être entendu par des décideurs indépendants et impartiaux.



Cela dit, lorsqu'un problème entre un administré et la Commission de l'assurance-chômage survient, malgré un système de justice relativement accessible, il demeure que dans bien des cas, les gens n'auront pas accès à cette justice, à leur droit. Selon les statistiques de 2009-2010, seules 34 % des décisions rendues par le conseil arbitral et 11,5 % en provenance du juge-arbitre sont favorables à l'administré. Par contre, lorsqu'ils sont représentés par le

MAC, les chiffres avoisinent les 86 % pour les dossiers plaidés devant le conseil arbitral, et 33 % pour ceux devant le juge-arbitre. L'accès à la justice c'est bien, mais une meilleure compréhension par les citoyens de leurs droits et des recours dont ils disposent pour les faire valoir, c'est mieux !

Le droit reste limité par sa méconnaissance par les citoyens. De plus, la résolution d'un problème particulier de chômage ne règle pas les autres problèmes qui y sont reliés (conditions de travail précaires, harcèlement psychologique, pauvreté, etc.). De même, ce n'est pas parce que X a obtenu gain de cause, que Y n'aura pas à se battre pour la même chose.

Tant que la lutte reste au niveau individuel, le collectif en pâtit. Ce qui me permet de souligner que le MAC, groupe militant, mobilise le droit de façon bien particulière. Les injustices et les limites du droit en matière de chômage sont récupérées dans un discours politique qui critique vertement les carences du régime existant et viennent nourrir leurs revendications en matière de nouveaux droits pour l'ensemble des chômeurs, espérant apporter le débat dans l'arène politique et/ou publique.

Un prestataire indigné !

Extrait d'une lettre qu'un prestataire d'assurance-chômage nous a envoyée au retour des Fêtes :

Bonjour,

J'aimerais juste vous informer que le chômage et Emploi-Québec empêchent le monde d'aller fêter et de rencontrer les membres de leur famille en dehors de la ville ou en région éloignée. En effet, le gouvernement se donne le droit de nous convoquer dans le temps des Fêtes. Vous avez bien compris, **pendant les Fêtes !**

J'ai reçu une convocation pour une rencontre obligatoire sur les programmes d'Emploi-Québec le 28 décembre, sous peine d'exclusion de l'assurance-chômage.

Il m'apparaît clair que le but du gouvernement est de couper le plus de gens possible. À cette date, plusieurs sont partis dans leurs familles et ne pourront aller à leur rendez-vous. Encore un truc pour sauver de l'argent sur le dos des chômeurs !

Un prestataire de l'assurance-chômage

Du berceau à l'enfer

Par Martin Richard

Nous vivons dans une démocratie capitaliste, comme les Grecs. Et le plus important dans une démocratie capitaliste, c'est le capitalisme. Le FMI (Fonds monétaire international) et ses amis ont de tous temps fait régner la terreur dans les pays où ils ont appliqué leurs plans de destruction massive : destruction de l'agriculture, des services publics, des protections sociales et privatisations tout azimut, avec pour résultat une société disloquée, meurtrie et déchirée. Mais très souvent, pour ne pas dire presque à chaque fois que le FMI passait au rouleau compresseur des pays, pour ne pas dire des continents, c'était le tiers-monde qui trinquait.

Aujourd'hui, c'est un pays de l'Union européenne qui se ramasse dépouillé de tout. On annoncerait demain que l'on privatise la mer Égée que nous ne serions pas surpris. Prenant pour prétexte la plomberie mafieuse, spéculative et corruptrice qui porte le nom de dette publique, on est en train d'assister à une vente de feu de l'ossature et du système musculaire même de la Grèce.

Mais en regardant les manifestations et émeutes qui se déroulent présentement dans le pays berceau de la démocratie, on constate que les charognards ne lui ont pas encore bouffé son âme.

Les débroussailleurs en arrachent à l'assurance-chômage

Par Ariane Gagné

On en compte environ 10 000 au Québec. Payés au rendement, ils triment dur dans les forêts denses et éloignées de l'Abitibi, du Lac-Saint-Jean, de la Mauricie ou de la Côte-Nord pour un salaire un tant soit peu convenable. Ils espèrent, une fois la saison terminée, pouvoir retirer le maximum de l'assurance-chômage – lequel plafonne à 485 \$ par semaine, est-il besoin de le rappeler – pour pouvoir subsister jusqu'à la saison suivante.

Les journées de travail des débroussailleurs, aussi nommés *travailleurs sylvo-vivales*, sont longues et les conditions pénibles en raison de différents facteurs avec lesquels ils doivent composer tels que le poids de l'équipement, les déplacements difficiles et les moustiques ainsi que la chaleur ou le froid. Armés d'une lourde scie à l'épaule, ils sont appelés du matin au soir par les forestières qui les engagent à enlever toute la végétation autour des arbres afin qu'ils se développent plus vite, tout ceci en vue d'entretenir l'industrie du bois. Et le matériel n'est pas fourni.

Une fois leur contrat terminé, ces travailleurs ne sont pas au bout de leur peine : alors que la durée des prestations de chômage qu'ils obtiendront ne leur permet pas toujours de faire le pont jusqu'à l'autre saison (d'octobre à la fin de mai), ils doivent faire face à une Commission de l'assurance-chômage dont l'intransigeance à leur endroit frise l'acharnement.

Dis-moi où tu habites

Le principal problème rencontré par les débroussailleurs et les travailleurs nomades en général auprès du chômage est la notion contenue dans la loi de « *lieu de résidence habituel* ». Comme la loi crée des disparités régionales en ce qui a trait à l'accessibilité au régime ainsi qu'à la durée des prestations et, dans certains cas, au taux accordé, la Commission porte une attention particulière à l'application de cette notion. Pourtant, dans

certaines situations, celle-ci se révèle très difficile à appliquer.

Comme l'expliquait l'un des débroussailleurs venu témoigner de son expérience à la soirée thématique du MAC le 24 novembre dernier, la notion de lieu de résidence habituel est inopérante pour les travailleurs nomades, car elle ne correspond pas à leur réalité :

« *Notre statut est précisément d'être en constant déplacement. Il est donc certain que nous serons toujours amenés à repasser par un grand centre. Mais la Commission perd de vue qu'on habite un autre lieu durant une partie importante de l'année. Elle est déterminée à nous prendre en défaut.* »



Fraudeurs malgré eux

Plusieurs travailleurs font leur demande de chômage dans la région où ils ont travaillé (et habité, par le fait même) et où ils espèrent décrocher un nouveau contrat. Lorsque leur plan ne se déroule pas comme prévu, la situation risque de refaire surface un jour ou l'autre à l'assurance-chômage et entraîner des réclamations de la part de la Commission. D'autres, par ailleurs, demandent du chômage dans la région où ils ont travaillé en se doutant qu'ils retourneront en ville. Peut-on vraiment le leur reprocher ?

La façon intraitable de la Commission de traiter les travailleurs nomades a pour effet de placer des personnes qui tentent bien que mal de s'en sortir en situation de fraude. Cela s'inscrit dans le sillage des compressions imposées par la réforme de 1996 de l'assurance-emploi, qui a rendu plus difficile l'admissibilité aux prestations

aux travailleurs à statut précaire et réduit leur taux de prestations. Mais pourquoi par exemple, au même titre que les personnes qui habitent à un endroit situé à cheval entre deux régions, les travailleurs nomades ne pourraient-ils pas bénéficier des normes d'admissibilité et du taux de prestations le plus avantageux ? La question mérite d'être posée.

Les appels se multiplient

Depuis un peu plus de deux ans, une bonne vingtaine de travailleurs nomades ont été représentés par le MAC au conseil arbitral pour contester une décision de la Commission. Parmi ceux-ci, plusieurs avaient été sommés de rembourser des montants considérés comme ayant été payés en trop. Il n'était pas rare, de plus, que ces trop-payés s'accompagnent d'une pénalité monétaire doublée elle-même d'un avis de violation lorsque la Commission jugeait qu'il y avait eu fausse déclaration.

Le MAC a gagné certaines de ces causes. Or, la majorité des travailleurs qui font l'objet d'une telle décision de la Commission ne la contestent pas. Ceux qui s'y essaient ne sont habituellement pas représen-

tés et ont beaucoup moins de chances de l'emporter. De plus, malheureusement, il est devenu quasiment systématique pour la Commission d'interjeter appel devant le juge arbitre quand le travailleur l'emporte au conseil arbitral. Quoi qu'il en soit, il ne faut surtout pas baisser les bras et renoncer à défendre ses droits.

Sur le plan politique, les revendications du MAC – une seule norme d'accès, un taux de prestations de 60 % – visent l'amélioration des conditions de vie des chômeurs et l'égalité de tous devant le chômage. Mais ne nous racontons pas d'histoires : le gouvernement en place n'est pas à la veille d'y donner suite. En attendant une meilleure volonté politique, il faudra espérer des modifications dans la façon d'interpréter la loi, actuellement douteuse à bien des égards. À nous de tenir fermement notre bâton de pèlerin et de continuer à militer dans ce sens.

Un logement convenable à un prix équitable : un droit !

Par Jacques Beaudoin

Dans le cadre de la rubrique « Nos alliés », L'INFOMAC vous présente cette fois-ci le **Comité logement de la Petite Patrie**. Fondé en 1983, le comité a pour mandat « d'informer, de sensibiliser, de défendre et de représenter les résidentes et résidents du quartier sur toutes questions relatives à l'habitation et à l'aménagement urbain ». En plus de partager ses locaux avec lui, le MAC de Montréal collabore régulièrement avec le comité pour défendre les personnes socio-économiquement défavorisées du quartier, notamment au sein de la *Coalition contre la pauvreté de la Petite Patrie*.

Les deux principaux volets d'action du comité logement sont la défense des droits des locataires et le développement du logement social. Le comité favorise la prise en charge individuelle et collective des personnes et soutient activement les initiatives qui encouragent le regroupement et la solidarité entre locataires. Il offre un service d'information de première ligne et organise des rencontres collectives sur les droits des locataires et le logement social.

La Petite-Patrie est l'un des quartiers les plus touchés par les reprises de logement sur le territoire montréalais. Les personnes âgées vivant seules et qui habitent leur logement depuis longtemps sont particulièrement vulnérables devant ce phénomène. Le comité intervient régulièrement pour s'assurer que leurs droits soient respectés.

Pour promouvoir le droit au logement et contre la tendance à la hausse des

coûts reliés à l'habitation, le comité favorise le développement du logement social, comme les coopératives d'habitation et les logements avec suivi communautaire. Un des problèmes que l'on rencontre à cet égard, c'est qu'il existe très peu de terrains vacants ou d'édifices propices au logement social dans le quartier de La Petite-Patrie. Et ceux qui existent ne sont pas à vendre ou ils le sont sur le marché privé.



Comité logement de la Petite Patrie

Le secteur Marconi-Beaumont, situé entre les rues Saint-Laurent, du Parc, Jean-Talon et Beaubien, est l'un de ceux où il y a encore des possibilités de développement. Le problème, c'est qu'on y développe presque uniquement des condos. Avec d'autres organismes du secteur, le comité logement exige que des lignes directrices soient appliquées pour ce secteur, pour protéger les locataires et permettre le développement de logements

sociaux. Une assemblée publique d'information aura bientôt lieu le jeudi 15 mars (voir ci-contre) pour faire le point sur les projets en cours et les intentions des autorités municipales.

Le site situé au sud de la rue Bellechasse, entre les rues Saint-Denis, Saint-Laurent et Van Horne, est un autre secteur où il demeure possible de répondre aux besoins en logement social du quartier. On y retrouve des terrains publics appartenant à la ville et à la Société de transport de Montréal. Encore là, le comité logement presse les autorités de créer « un zonage d'inclusion de 30 % de logement communautaire et pour des projets mixtes faisant place à l'habitation, au commerce et à l'emploi ».

Avec la période de renouvellement des baux qui débute, le comité continue à informer les locataires de leurs droits et de la procédure à suivre pour contester les augmentations de loyers. Il participe aussi à la campagne menée par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (le RCLALQ) pour la mise en place d'un registre national des baux, afin de contrer la pratique de plus en plus systématique de la part des propriétaires de cacher aux nouveaux locataires le prix du loyer précédent.

Près de 30 ans depuis la création du Comité logement de la Petite Patrie, on peut se désoler du fait que le droit au logement demeure inaccessible pour encore trop de gens. Les milliers de personnes qui ont bénéficié de l'aide et du soutien du comité peuvent toutefois se réjouir du fait qu'un organisme comme celui-là existe pour continuer le combat !

Assemblée publique d'information sur les changements en cours dans nos quartiers :



Marconi-Beaumont, un secteur en transformation...
Peut-on faire mieux que des condos ?

Le jeudi 15 mars à 18h30

Au Café L'Artère, 7000, Av. du Parc (info : 514 495-7728)

Comité logement de la Petite Patrie

6839A, rue Drolet
Montréal QC H2S 2T1
514 272-9006

Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon).

Téléphone : 514 271-4099. Coordination : Jacques Beaudoin.

Ont collaboré à ce numéro : Jacques Beaudoin, Kim Bouchard, Ariane Gagné, Martin Richard.

Infographie : Jacques Beaudoin. Impression : MAC de Montréal.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada.